

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jacinthe-roy](#)

<https://www.cadre21.org/membres/90dd26b056a06a4bd27ea71f>

Date d'obtention : 2022-02-28 16:00:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Recevoir les confidences d'un témoin ou d'une victime en utilisant le questionnaire d'évaluation de la trousse texto/ ne pas regarder les photos ***
2. Confisquer les appareils qui sont impliqués dans la situation et les remettre aux policiers qui les remettront lors d'une rencontre qu'ils feront avec les jeunes impliqués et leurs parents.
3. Si la situation semble avoir été impulsive, rencontrer toutes les personnes impliquées dans la situation pour faire l'évaluation et transmettre les informations aux policiers qui feront ensuite une rencontre de sensibilisation avec les élèves et leurs parents.
4. Si une situation est considérée comme malveillante, la rencontre avec l'auteur consistera à l'informer du protocole Sexto et à confisquer ses appareils qui seront remis aux policiers qui poursuivront la démarche qui comportera des accusations criminelles.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'intervention sera différente selon l'évaluation de la situation.

Des éléments comme

- l'impulsivité,
- la malveillance,
- l'âge des personnes impliquées, ainsi que
- l'initiateur de la demande pourra modifier ma façon d'aborder la situation.

Par ailleurs, chaque fois qu'une situation impliquant des images de nudité est apportée par un élève, elle doit obligatoirement être signifiée au corps policier.

Si une situation a été référée aux policiers et que ceux-ci découvrent de nouvelles informations concernant d'autres élèves au cours de leur enquête, ils ne peuvent pas me solliciter pour effectuer d'autres rencontres avec ces élèves puisque nous ne sommes pas leur mandataire.

Même si la situation n'est pas associée à de la pornographie (photo en maillot de bain), il est essentiel d'appliquer des interventions éducatives dans le milieu scolaire afin de prendre soin du bien-être psychologique des élèves impliqués.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Le fait de transmettre les situations aux policiers est essentiel, mais je sais que cette démarche est intimidante pour les victimes qui ont souvent peur de parler par crainte des représailles... Il sera important de parler des avantages de dénoncer afin de les convaincre de le faire et de rester vigilant concernant les réactions des élèves afin de prendre soin du bien-être psychologique de chacun.

Les parents qui nous sollicitent pour rapporter une situation, pourraient être déçus que nous ne fassions pas une démarche scolaire de prime abord puisque pour certains cette démarche auprès des policiers pourraient être intimidante.